

“de sa sainte mémoire en leurs écrits : ceux-là notamment qui
“ont composé l'histoire des provinces de la chrétienté dont nous
“avons recueilli cette vie. Le bienheureux Père Jean de Capistran
“étoit noble et de très bonne maison. Son père fut un gentil-
“homme français Angevin, brave cavalier et fort adonné aux
“armes : qui, sachant l'expédition que Louys, Duc d'Anjou, pro-
“jettoit de faire en bref dans l'Italie, voulut être de la partie et
“faire escorte à son prince.”

En présence de ces divers témoignages, la savante école des Bénédictins de Solesmes n'a pas hésité à rejeter complètement l'opinion des Bollan-listes. Naguère le Réverend Père Dom Chamard proclamait “la tradition Angevine appuyée sur des documents d'une gravité et d'une antiquité incontestable,” et, dans son *Histoire des saints personnages de d'Anjou*, il donnait une place spéciale à saint Jean de Capistran.

Notre Saint naquit à Capistran, le 24 juin 1385. Il était tout jeune encore lorsque son père mourut. Les années de son enfance s'écoulèrent calmes et pures, près de sa mère, noble dame dont les vieux biographes se plaisent à rappeler les vertus. Après s'être initié aux premiers éléments des sciences et des lettres dans son pays natal, il fut envoyé à Pérouse où, pendant près de dix ans, il étudia le Droit civil et canonique. Durant ces longues études, il avait fait preuve d'une telle capacité et d'un jugement si sûr qu'il fut bientôt considéré comme le prince des jurisconsultes : ses maîtres eux-mêmes ne rougissaient pas de recourir à ses lumières dans les questions les plus épineuses.

Il compta même, parmi ses admirateurs et ses amis, le fils de Charles de Duris, Ladislas, roi de Naples, qui l'honora de ses faveurs et le nomma, vers 1412, gouverneur de Pérouse. Jean n'avait que vingt-sept ans ; mais il se montra à la hauteur de sa mission difficile : les pauvres eurent en lui un soutien, les gens de bien un protecteur, les hommes de désordre un juge sévère. Sous son autorité, la province entière recouvra une sécurité que, depuis de longues années, elle ne connaissait plus. Le brigandage disparut, les crimes diminuèrent, les propriétés et les lois furent enfin respectées. Rien ne pouvait le faire transiger avec l'injustice. Un jour, un puissant seigneur de la contrée lui promit une somme considérable pour obtenir de lui une sentence de mort contre un de ses ennemis, et le menaça du poignard s'il ne céda à sa demande. Jean, indigné des prétentions